

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL  
MUNICIPAL**

**Département du NORD  
Arrondissement d'AVESNES  
Ville de LANDRECIES**

L'an deux mille vingt et un, le mardi 9 mars, à 19 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur François ERLEM, suite à la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance

**Date de convocation :**

Le 2 mars 2021

**NOMBRE :**

- de conseillers : 23

- de présents : 19

- de votants : 23

**N° d'inscription de l'acte soumis  
à l'obligation de transmission  
au Représentant de l'Etat :**

12\_2021

**Secrétaire de Séance :**

M. Fanny RICHARD

**OBJET :**

- Demande de subvention auprès du Conseil Départemental

**Etaient présents (19) :**

François ERLEM (Maire), Françoise DUPUIITS, Francis DUPIRE, Virginie SOIGNEUX, Fanny RICHARD, Xavier LACAILLE, Valérie MAHIEU, Charles BENJABEN, Simon BRASSART, Sandrine MERCIER, Stéphane SANSONE, Audrey MONIER, Romain POLLART, Sabine TROUILLET, Marie Noëlle LALLIER, Jean-Philippe MICHEL, Jean-Marc DUMEIGE, Annick CORNELIS, Marie-Claire DELAIRE

**Ont donné pouvoir (4) :** Michael DELATTRE donne pouvoir à Françoise DUPUIITS, Gwenaëlle BEAUDON donne pouvoir à François ERLEM, Jean-Paul LANNOY donne pouvoir à Marie Noëlle LALLIER, François BLAT donne pouvoir à Simon BRASSART.

**Absents (0) :**

La commune de Landrecies souhaite procéder à des travaux de maçonnerie et de couverture de l'église Saint Pierre Saint Paul. Des panneaux photovoltaïques seront par ailleurs installés.

Dans cette optique, la commune sollicite l'aide départementale aux villages et bourgs instaurée par le Conseil Départemental.

Le budget prévisionnel HT de l'opération est de 713 047, 58 € HT (664 047, 58 € de travaux et 49 000 € de maîtrise d'œuvre). La demande de subvention auprès du Conseil Départemental porte sur un montant de 300 000 €.

Le plan de financement serait le suivant :

<b>DEPENSES</b>	<b>RECETTES</b>
713 047, 58 € HT	Région : 150 000 €
855 657, 10 € TTC	Département : 300 000 €
	Etat : 142 609, 51 €
	Autofinancement : 263 047, 59 €

**Ainsi fait et délibéré en séance  
les jours, mois et an susdits  
Le Maire**

François ERLEM

Sur ces bases, **le Conseil Municipal décide à l'unanimité.**

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.

- informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif dans un délai de 2 mois à compter de sa date de réception en Sous-préfecture.

D'autoriser Monsieur le Maire à demander une subvention au taux le plus élevé possible et d'un montant de 300 000 € auprès du Conseil Départemental pour la réfection de l'église et à signer les documents à intervenir.

